



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

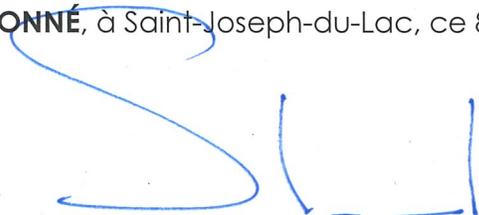
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 04-2019

AVIS, est donné, que lors de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2019, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac a adopté le Règlement numéro 04-2019, visant la modification du règlement numéro 05-2016 relatif au programme d'aide financière pour la rénovation des bâtiments résidentiels d'intérêt patrimonial, afin de retirer un immeuble de l'inventaire du patrimoine bâti (annexe I) et de préciser les documents requis lors d'une demande d'aide.

AVIS est donné, que ce règlement est déposé au bureau du directeur général au 1110, chemin Principal à Saint-Joseph-du-Lac, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ, à Saint-Joseph-du-Lac, ce 8 mars 2019.


Stéphane Giguère
Directeur général